



## Transmission Résidence secondaire

-----  
Par ThierryB

bonjour,

Mes parents sont propriétaires de leur résidence principale ainsi que d'une résidence secondaire. L'âge aidant, ils n'ont plus la possibilité de s'y rendre. ils ne veulent plus non plus s'en occuper. Des 3 enfants issus de leur mariage, seule ma soeur serait intéressée de reprendre le bien (valeur 300000?).

Ma question est la suivante: quelle serait la meilleure solution pour qu'elle puisse acquérir le bien sachant qu'elle n'a pas les fonds ?

Et que les autres enfants ne soient pas lésés.

nous avons bien envisagé le don (1/3 de la maison chacun que ma soeur rachèterait aux 2 freres) mais mes parents ne toucheraient rien, car ils voudraient conserver cet argent (ou ce bien) au cas où...

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour acquérir la maison, il y a l'achat ou la donation.

C'est contradictoire avec le fait que les parents souhaitent la conserver ou au moins l'équivalent en numéraire...

Ils peuvent faire un testament en faveur de leur fille, qui devra payer une soulte à ses frères afin de préserver leur part réservataire (1/4).

D'ici là ils peuvent lui accorder un commodat afin qu'elle puisse l'utiliser privativement en échange de l'entretien.

-----  
Par ThierryB

merci beaucoup.

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Le testament ne devrait pas être en faveur, mais attribuer le bien sans avantage, pour ne pas compter dans la quotité disponible et préserver l'égalité, puisqu'il ne faut pas que les autres soient lésés. L'idée n'est pas que le partage soit 2/4 - 1/4 - 1/4, mais 1/3 - 1/3 - 1/3 !

En outre cela ferait deux testaments, un par parent.

Il n'y a pas d'autre solution que votre s?ur emprunte pour payer vos parents, s'ils ont besoin de la contrepartie en argent.

Et sinon, tant pis, votre s?ur ne récupère pas le bien. C'est la vie.